

Lettre mensuelle d'actualité européenne

*L'actualité européenne est présentée tous les 1^{ers} mardis du mois à la Maison de l'Europe et des Européens de Lyon/Rhône-Alpes ;
Ponctuellement, au Comité de jumelage de la Ville de Vienne (38) ainsi qu'aux Maisons de l'Europe à Valence (26) et Bourg-en-Bresse (01).*

Edito : L'Europe en deuil !

Au sommaire :

De tout un peu !

- *Perturbateurs endocriniens et glyphosate, des dangers pour la santé*
- *La pêche européenne à l'épreuve du BREXIT*
- *Diesel : l'Italie épinglée*
- *L'euro est la hausse des prix*

Chez nos partenaires

- *Le pari perdu de Teresa MAY*
- *Elections législatives anticipées en Autriche*
- *En Italie, le Mouvement 5 étoiles ne brille plus*
- *Un Premier Ministre atypique à la tête de l'Irlande*
- *Le Danemark victime du BREXIT*
- *Le blasphème dépenalisé au Danemark*
- *La Roumanie dans la tourmente*

Edito : l'Europe en deuil !

Les sujets européens sont tellement nombreux et diversifiés qu'il devient difficile de tout traiter dans une seule lettre. C'est pourquoi, après avoir consacré un numéro spécial à la politique européenne du nouveau Président de la République française en début de mois, il m'est apparu utile de la compléter par une seconde lettre qui se concentre sur deux rubriques : « De tout un peu » et « Chez nos partenaires ».

La première aborde des questions aussi diverses que les perturbateurs endocriniens et le diesel en Italie, en passant par les conséquences du BREXIT sur la pêche ou encore les idées reçues sur l'euro et la hausse des prix.

La seconde évoque les élections dans un certain nombre de pays, le changement de Premier Ministre en Irlande, le Danemark face au BREXIT et au blasphème ou encore la déstabilisation du gouvernement roumain.

Mais, je ne peux développer ces sujets, sans avoir une pensée pour les victimes des attentats de Londres et leurs familles. Ce nouvel épisode de la capacité meurtrière des criminels de DAESCH montre qu'aucun pays, aucune ville en Europe n'est à l'abri de telles folies. Après Manchester, les Britanniques sont durement éprouvés. Tout en respectant leur désir de sortir de l'Union, il faut espérer que, sur le dossier de la sécurité, ils sauront faire preuve de bon sens et continueront à travailler en étroite relation avec l'Union et ses pays membres.

Je veux aussi avoir un mot pour nos amis portugais qui doivent faire face à une catastrophe naturelle qui frappe de nombreuses personnes. Après l'Italie et les tremblements de terre qui l'ont marquée, ce nouveau drame montre que l'on doit aussi se préoccuper du caprice des éléments. Il y a quelques années, Michel BARNIER avait rédigé un rapport pour l'organisation d'un service de sécurité civile à l'échelle de l'Union. Peu de chose ont été faites depuis ; il serait peut-être temps de rouvrir ce dossier !

Enfin, je ne peux clore cet éditorial sans rendre hommage à Helmut KOHL. Le Chancelier qui dirigea l'Allemagne de 1982 à 1998 est mort le vendredi 16 juin à l'âge de 87 ans. C'est un personnage dont on se souvient. De par sa carrure, de par sa longévité à la Chancellerie, pour la réunification de l'Allemagne, mais aussi pour cette complicité rare avec le Président François MITTERRAND. Après SCHUMAN et ADENAUER, ADENAUER et de GAULLE, SCHMIDT et GISCARD D'ESTAING, ce fut le dernier grand duo franco-allemand.

Je pourrai même ajouter qu'à partir de 1985, KOHL, MITTERRAND et DELORS furent le trio qui fit le plus avancer la construction européenne après la relance opérée par SCHMIDT et GISCARD entre 1974 et 1979. C'est à eux que l'on doit l'accord de libre circulation de SCHENGEN qui sera concrétisée en 1990 par une convention, la relance du marché intérieur de 1986, la monnaie unique décidée en 1989, le Traité de MAASTRICHT de 1992 avec le volet de la coopération policière et judiciaire et celui de la sécurité extérieure. La liste serait longue de ce qu'ils ont ensemble permis. Alors, à ce dernier « géant » de la construction européenne et de la réunification de son pays, nous devons rendre hommage en saluant la mémoire de ce « Bâisseur d'Europe ». Nous ne pouvons pas non plus oublier jamais cette image forte de deux hommes qui avaient traversé la seconde guerre mondiale et qui, par ces deux mains unies dans un recueillement plein d'émotion, nous disaient combien la réconciliation était consommée et combien la paix était le bien le plus précieux des Européens. Au-delà de l'Europe, c'était aussi un message de paix lancé au monde entier.

Lyon, le 20 juin 2017

Alain REGUILLON



De tout un peu !

Perturbateurs endocriniens et glyphosate, des dangers pour la santé.

Le débat n'est pas nouveau, mais il est relancé de manière plus visible par deux temps d'actualité :

- 1) la décision de la Commission européenne de reconduire pour 10 ans l'autorisation du glyphosate, pesticide destructeur ;*
- 2) le vote annoncé pour le 4 juillet, par les ministres de l'environnement, d'un règlement bien insuffisant sur les perturbateurs endocriniens.*

*Concernant le **glyphosate**, c'est la crédibilité de l'agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui est en cause. En effet, alors que le centre international de la recherche sur le cancer et l'organisation mondiale de la santé déclarent ce pesticide dangereux pour la santé car, entre autre, cancérigène, l'EFSA, sur la base d'un avis de l'agence européenne des produits chimiques (ECHA), le déclare non-cancérigène.*

Devant cette situation, quatre députés européens du groupe les Verts attaquent l'EFSA devant la justice européenne. Ils accusent l'agence européenne de ne pas vouloir divulguer ses sources d'études et considèrent que celles-ci résultent de travaux des 23 fabricants de glyphosate qui siègent au sein du groupe de travail sur ce pesticide. Leurs souhaits est que les travaux reposent sur des études appartenant au domaine public et non d'entreprises multinationales ; l'immixtion des industries agrochimiques dans les politiques de santé publique doit cesser !

Heidi HAUTALA –Finlande), Benedek JAVOR (Hongrie), Michèle RIVASI (France) et Bart STAES (Belgique) veulent une plus grande transparence des agences scientifiques européennes.

Ce que les eurodéputés contestent également c'est que, contrairement à ce qui se passe pour les médicaments, les avis de l'EFSA ne prennent en compte que la sécurité alimentaire et non l'efficacité des produits mis sur le marché !

Sans entrer dans ce débat de spécialistes, les citoyens doivent pourtant s'interroger sur ce qui constitue leur patrimoine santé. Le seul fait que des industriels puissent participer à l'élaboration d'avis sur la dangerosité, voire l'efficacité de leurs produits et un non-sens. Aurait-on l'idée de demander à un malfrat d'évaluer les conséquences de son délit pour décider de sa peine ?

*Quant aux **perturbateurs endocriniens**, un règlement doit les répertorier et en définir les critères d'identification. Ces substances chimiques interfèrent directement dans le système hormonal perturbant les glandes à sécrétion interne à l'exemple de la glande thyroïde, sécrétions qui se déversent directement dans le sang. Ces perturbateurs se trouvent omniprésents dans l'environnement et la chaîne alimentaire. Ils provoquent des troubles courants et des maladies très variées : cancers, infertilité, diabète, obésité, troubles neurocomportementaux tel que l'autisme, etc.*

En février, la France, la Suède et le Danemark se sont opposés aux propositions de la Commission jugées trop laxistes. La dernière version qui devrait être soumise au vote des



ministres de l'environnement le 4 juillet lors de la réunion du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale est bien insuffisante. La société européenne d'endocrinologie forte de 18 000 membres et la société d'endocrinologie pédiatrique écrivent : « les critères proposés par Bruxelles n'assurent pas un haut niveau de protection de la santé et de l'environnement requis par les traités européens et qu'ils échoueront probablement à identifier les perturbateurs endocriniens qui causent des dommages chez l'homme aujourd'hui ».

La crainte des scientifiques et des ONG réside dans un changement de position de la France qui pourrait être tentée d'accepter le nouveau règlement que présente la Commission européenne. Le dossier est sur le bureau du ministre. Les ONG rappellent que dans le programme du candidat MACRON, il est écrit : « Nous fixons le cap de protéger les Français de leur exposition aux perturbateurs endocriniens, autres que les pesticides. Nous interviendrons avec fermeté au niveau européen pour revoir totalement les méthodes d'évaluation des produits ». Il ne reste plus qu'à souhaiter que ce programme soit effectivement réalisé : le 4 juillet sera un test pour le nouveau ministre de l'environnement, mais aussi pour le Président de la République !

La pêche européenne à l'épreuve du BREXIT

La politique commune de la pêche (PCP) est l'une des politiques européennes les plus abouties, les plus intégrées. C'est la PCP qui détermine les quotas de pêche par espèce, la capacité des navires, les zones autorisées. Tout cela au nom de la protection des ressources halieutiques et d'une concurrence équilibrée entre pêcheurs des pays membres. Ainsi, toutes les ressources étant communes, les navires peuvent officier dans les eaux de n'importe quel État de l'Union.

Les eaux territoriales britanniques, en Manche, en mer Celtique et en mer du Nord, sont parmi les plus poissonneuses d'Europe. Elles sont donc les plus fréquentées, notamment par les Français, les Belges et les Hollandais. 30 ports français sont concernés. Parmi eux, ceux de Boulogne-sur-Mer (43% de la pêche en zone britannique), Cherbourg (54%) et Roscoff (53%). Derrière ces chiffres, il y a une activité économique importante qui, sur le seul port de Boulogne-sur-Mer, concerne 5 000 emplois. Autre exemple dans le Finistère où la pêche représente 11 bateaux, 15 millions de chiffres d'affaire et des centaines d'emplois, dont 80 marins.

La négociation sur le BREXIT est donc attendue avec anxiété par la profession, armateurs et pêcheurs réunis. Les représentants de la profession viennent de créer, entre neuf pays, un groupement d'organisations professionnelles pour faire valoir leurs attentes. Ceux-ci sont d'autant plus inquiets que les organisations professionnelles britanniques ont été très actives dans la campagne pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Même dans l'Écosse pro-européenne, les pêcheurs étaient les plus europhobes.

La crainte est que le Royaume-Uni ferme ses eaux territoriales et ne consente leur accès que de manière marginale ou par la compensation de droits de pêche importants. Considérant que 50% de la pêche britannique est vendue dans le marché intérieur, les éléments de négociation ne sont pas négligeables pour aboutir à un accord équilibré. Ceci étant, le retrait de la Grande-Bretagne risque de perturber la politique commune de la pêche par une exacerbation de la concurrence entre pêcheurs. La présidente du directoire de l'armement bigouden confie : « La survie du secteur de la pêche est liée à des décisions qu'on ne maîtrise pas. On se dit que si on ne meurt pas à cause du BRIXIT, on mourra d'autre chose...Donc, nous continuons, parce-que nous sommes optimistes ! ».



Diesel : l'Italie épinglée

Et de huit. Après l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Luxembourg, la République tchèque, la Grèce et la Lituanie, c'est au tour de l'Italie d'être touchée par une procédure d'infraction pour violation des règles communautaires en matière d'homologation de véhicules. La France pourrait-être concernée également. La Commission attend le verdict de la justice française qui a été saisie par le gouvernement sur le cas de Renault et PSA après le rapport de la commission ROYAL.

Le constructeur visé est l'américano-italien Fiat-Chrysler. Le reproche fait à l'État italien est de ne pas avoir lancé des actions suffisantes de contrôle des émissions de gaz à effet de serre : « les constructeurs ont traité le sujet des émissions de manière laxiste, certains ont même violé la loi » rappelle la Commissaire à l'industrie.

Ce rappel à l'ordre intervient alors que les États membres ont entamé l'examen de la réforme de l'homologation que la Commission veut rendre plus transparente et plus indépendante. Elle souhaiterait pouvoir opérer ses propres contrôles des véhicules en circulation, ce que certains États, dont l'Italie, refusent.

L'euro est la hausse des prix

Les idées reçues sont tenaces. Nombre de nos concitoyens restent persuadés que l'euro a fait flamber les prix. Lors du débat de la présidentielle, cet argument –faux- a souvent été avancé.

Une récente étude de l'INSEE (24 mai), dément cette idée par les chiffres. En moyenne depuis 2002, l'inflation a été de 1,4% contre 2,01% durant la période 1986-2001. De l'après guerre au milieu des années 1980, l'évolution moyenne des prix était de 10,1%.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu des anticipations au passage à l'euro ou des arrondis un peu lourds. Ainsi, en décembre 2001, la hausse moyenne des prix relevés dans les étalages de grandes surfaces commerciales étaient de 6%. Quant à certains produits courants comme la baguette de pain, l'arrondi a dépassé les 3%. Selon la responsable de la division des prix à l'INSEE, l'idée fausse résulte souvent de la dernière perception que l'on garde du prix en franc de 2001, sans le réajuster en tenant compte de bientôt 15 années de monnaie commune. Cette perception est aussi faussée par le fait que l'on voit plus facilement ce que l'on achète tous les jours, que ce que l'on remplace plus rarement comme une voiture, un appareil électroménager ou du matériel audio-visuel. Tous ces produits manufacturés ont baissé, mais cela, on ne le retient pas.

L'analyse de l'évolution des prix repose sur un panier de biens et de services reflétant la consommation moyenne des ménages, adapté aux différentes catégories de personnes. Ainsi, le panier d'un ouvrier comparé à celui d'un employé en milieu urbain, montre que l'évolution des prix diffère peu de l'inflation. Ceci étant, le consommateur retient plutôt sa propre structure budgétaire que le panier moyen, d'où des perceptions différentes.

Au-delà des chiffres, il est bon de rappeler que l'euro a un objectif politique d'intégration toujours pas atteint et la fin d'une instabilité monétaire alimentée par des dévaluations compétitives, objectif lui atteint !



Chez nos partenaires

Le pari perdu de Teresa MAY

En moins d'un an, deux premiers ministres prennent le risque de provoquer des scrutins incertains pour des raisons internes à leur propre famille politique. Le premier, David CAMERON, a placé son pays dans la difficile position de sortir de l'Union européenne ; le second, Teresa MAY, a fragilisé le parti qu'elle voulait conforter, affaiblissant par là même sa position dans la négociation sur le BREXIT. Le premier a du démissionner ; la seconde résiste, mais pour combien de temps ?

Le nouveau Parlement offre 261 sièges au travaillistes, 318 au conservateurs, 35 aux nationalistes écossais, 12 aux libéraux-démocrates, 10 au parti démocrate unioniste d'Irlande du Nord et 13 à d'autres formations tels que les écologistes. Les Conservateurs perdent 12 sièges et les travaillistes en gagnent 31, cela suffit à ce que le parti de Mme MAY ne dispose plus de la majorité. Une majorité de l'assemblée désormais est plutôt sur une ligne de négociation « souple » alors que la Première Ministre n'entend pas changer sa ligne dure. Au sein même de son gouvernement son Ministre des finances demande un assouplissement, soulignant la nécessité de prioriser l'économie et l'emploi plutôt que de s'arquer bouter sur le contrôle de l'immigration.

La première phase de négociation le 19 juin a d'ailleurs montré que le soft l'emporte sur le Hard, le Royaume-Uni n'étant plus dans une situation de pouvoir bloquer l'avancée des négociations. Les 27 bénéficient aussi de la dynamique créée par le couple MACRON-MERKEL.

Des élections législatives anticipées en Autriche ?

La récente élection à la tête du parti populaire (ÖVP, chrétien conservateur), du jeune ministre des Affaires étrangères Sébastien KURZ pourrait perturber le calendrier électoral et placer le scrutin de 2018 en septembre ou octobre 2017. Agé de 30 ans, ce dirigeant à l'intention de faire éclater la coalition avec les sociaux-démocrates afin de conquérir la Chancellerie.

Les sondages le donnent gagnant devant le leader de l'extrême droite (46% des suffrages en décembre dernier lors de l'élection présidentielle) et celui des sociaux-démocrates. La question des alliances se pose cependant dans un pays où la proportionnelle n'a jamais, depuis 1945, donné une majorité à un seul parti.

Membre du parti populaire européen (PPE) il est, avec la CSU allemande, le meilleur soutien de Victor ORBAN, ce qui s'explique sans doute par son autoritarisme et la manière très dirigiste dont il « gouverne » son parti.

En Italie, le Mouvement 5 étoiles ne brille plus

Les élections municipales dans quelque 1004 communes ont marqué un coup de frein à l'envol de cette formation politique nait en 2009. L'humoriste Beppe GRILLO, son leader, à laisser aller son amertume lors de ses premiers propos, avertissant que son mouvement n'était pas encore hors jeu. Il l'est cependant pour ce scrutin où il est éliminé de partout, y compris dans



les Chefs lieux de Ligurie, des Abruzzes et de Calabre ; à Palerme, le maire sortant est réélu dès le premier tour.

Il n'est pas possible de faire de ce scrutin un test national, mais il faut souligner une bonne progression de la droite, une plus légère de la gauche et le revers des « Cinq étoiles ».

En Italie, comme de partout en Europe, on semble s'acheminer vers un recentrage des électeurs moins tentés, me semble-t-il, par les aventuriers et les extrémistes.

Un Premier Ministre atypique à la tête de l'Irlande

Jeune, métis et homosexuel, Léo VARADKAR, 38 ans, a pris la tête du gouvernement le 12 juin. Dans ce pays très catholique, cela n'aurait pas été possible il y a encore 10 ans ! Ministre de la protection sociale dans le gouvernement sortant, ce chef du parti de centre droit, Fine Gael, est un ultra libéral qui entend mener une politique soucieuse de protéger les travailleurs, de débusquer les fraudeurs du fisc et de maintenir son pays dans l'Union européenne.

Pro-européen, ses priorités vont être de gérer les conséquences du BREXIT pour son pays qui réalise une grande part de ses exportations vers le Royaume-Uni. Il va devoir gérer aussi la question de la frontière avec l'Irlande du Nord, le BREXIT relançant la question de la réunification dont il est un chaud partisan. Si l'homosexualité a été dépénalisée en 1993 et si l'Irlande a été l'un des premiers pays à autoriser le mariage entre personnes de même sexe, l'avortement est toujours interdit, sauf en cas de danger pour la mère. Dans ce domaine, ce médecin n'entend pas trop bousculer les choses, mais il se déclare partisan d'assouplir une loi qu'il trouve trop restrictive.

Le Danemark victime du BREXIT

Comme l'Irlande, le Danemark va perdre, outre un allié au sein de l'Union, un grand marché pour ses exportations qui, en 2016, se sont montées à près de 5,5 milliards d'euros, favorisant quelque 2 400 entreprises et concernant 53 000 emplois, la pêche et l'agriculture étant les secteurs les plus concernés.

La baisse des exportations va avoir des conséquences pour l'emploi, le chômage pouvant passer de 3,6 à 4,1%. C'est aussi un frein à la croissance du PIB par une baisse des exportations.

Le Premier Ministre danois souligne que l'intérêt de son pays est de garder le Royaume-Uni aussi proche que possible et d'avoir un accès à son marché le plus favorable, mais à des conditions équilibrées.

Parlant de divorce non voulu, le Premier ministre dit : « pour rester dans le thème du divorce, on ne peut exiger d'avoir les enfants deux weekend par mois si on ne contribue pas à leur pension alimentaire ».

Le Danemark sera donc un négociateur solidaire au sein des 27, soucieux cependant de trouver une sortie honorable à la négociation, dans l'intérêt bien sûr du Danemark.



Le blasphème dépénalisé au Danemark

C'est une loi de 1866 qui interdisait le blasphème que les députés danois viennent d'abroger. Le pays se met donc en conformité avec les directives des Nations unies et du Conseil de l'Europe qui considèrent les lois sur le blasphème comme une entrave à la liberté d'expression.

Les députés sociaux-démocrates ont voté contre cette réforme du code pénal restant conformes à leur position depuis le rapport qu'ils avaient commandé en 2015, lequel soulignait que l'interdiction du blasphème n'empêchait pas la critique sévère des religions et des dogmes, mais garantissait contre les autodafés du Coran et de la Bible.

La Roumanie dans la tourmente

Le parti social-démocrate au pouvoir a décidé de saborder son propre gouvernement au motif que nombre des réformes inscrites et devant être réalisées depuis novembre 2016 n'avaient pas été réalisées.

Plusieurs ministres de ce parti, respectant la discipline, ont donc présenté leur démission. Seul le premier d'entre eux refuse cette injonction.

Derrière cette manœuvre, le président du parti, qui n'avait pu obtenir le poste de chef de gouvernement pour cause de corruption, entend éliminer un homme inconnu en 2016 alors qu'il avait été placé espérant qu'il serait aux ordres. Mais, comme souvent, la fonction créant l'organe, ce Premier Ministre s'est émancipé, retirant même, sous la pression de la rue il est vrai, un projet de loi tendant à amnistier les délits de corruption en deçà de 44 000 €. M Liviu DRAGNEA, président du parti étant devant la justice pour 24 000 €, se serait ainsi tiré d'affaires pour briguer le poste de Premier Ministre.

Ainsi va la vie politique dans un pays où la démocratie fait de grands pas, mais où subsiste encore des personnalités qui ne devraient plus être sur le devant de la scène. La force de la Roumanie est d'avoir désormais une opinion publique responsable, sensible aux changements et à une autre pratique politique pour servir la démocratie.

Prochain rendez-vous avec l'actualité européenne

Le mardi 4 juillet à 19 h 00 avec

Alain MALEGARIE

*Ancien directeur de l'Institut de l'euro,
Administrateur de la Maison de l'Europe et des Européens*

